

Procès-verbal de l'assemblée de comité du 19 janvier 2023

Prise de notes : Vanessa

Présents	✓ Claire (CBM)	✓ Aurélie (AC)
	✓ Christine (CB)	✓ Laure (LH)
	✓ Vanessa (VDA)	✓ Sabine (SZ)
	✓ Virginie (VF)	

N°	Sujets	Initiales
1	Nouvelle date pour l'AG 2023	CBM
2	Cotisations non-payées	CBM
3	Envoi des cotisations et commande des stickers	CBM
4	Réalisation d'un nouveau flyer	CBM
5	Mise à jour du site internet	CBM
6	Budget 2023	CBM
7	Formation continue 2023	SZ
8	LAVI	CB
9	Lettre à l'attention des institutions	CB
10	Semaine du cheval et Marché concours	SZ

Points

1. AG 2023

Nouvelle date

La formation continue aura lieu le week-end du 6 et 7 mai. Le 6 mai était initialement la date retenue pour l'AG 2023. Il faut donc fixer une nouvelle date. Ce sera le **dimanche 23 avril 2023**.

Lieu de rencontre

L'année dernière, la salle a coûté CHF 100.-

CB suggère plusieurs alternatives :

- Prendre contact avec Catherine (Ferme pédagogique au Mont sur Lausanne)
- La maison de quartier à la Pontaise (lieu de travail de CB)
- Le HARAS à Avenches
- Gary Gedall et Mona Cserveny qui ont fait la formation DAS et pratiquent au Chalet à Gobet

LH pense éventuellement à louer une salle à la HETSL. CBM propose l'IENA.

Toutes sont d'avis qu'il est intéressant d'avoir une partie formative avec des intervenants extérieurs lors de cette journée. En revanche, il serait préférable de le faire avant l'AG (à moins que cela soit Catherine) afin de ne pas devoir écourter les discussions à l'AG et devoir faire attendre les intervenants.

Décision

CBM demande à CB de poser la question à Catherine déjà savoir si cela pourrait être envisageable et aussi de faire une demande au HARAS. CBM regarde de son côté à l'IENA.

Ordre du jour de l'AG

Il faut également préparer l'ordre du jour habituel, présentation du budget, etc. Penser à prévoir les deux vérificateurs de compte.

Décision : Début mars, nous nous recontactons pour préparer l'ordre du jour de l'AG

2. Cotisations non-payées

Deux cotisations n'ont pas été payées l'année dernière. Claire propose de leur envoyer la cotisation pour 2023 et leur signifier qu'en cas de non-paiement, ils sortent de l'association.

3. Envoi des cotisations et commande des stickers

CBM propose d'envoyer un sticker, un stylo et la demande de cotisation ensemble. La commande des stickers sera livrée chez Laure aux alentours du 2 février. LH va faire un publipostage avec les adresses des membres et s'occupe de l'envoi postal. SZ se propose pour venir l'aider. CBM va venir déposer le carton de stylo chez LH. Dans le courrier, LH rappellera la prochaine formation continue prévue.

4. Réalisation d'un nouveau flyer

CBM questionne la mise à jour du flyer de l'association. Est-ce qu'il ne faudrait pas le modifier ? Personne ne sait qui possède les photos originales numériques qui figurent sur le flyer et le site de l'ASTAC.

Décision : Le flyer est jour, il n'est pas urgent de le modifier. CBM doit se rendre au local pour y déposer du matériel. Elle en profitera pour compter le stock de flyer.

5. Mise à jour du site internet

CBM demande si quelqu'un pourrait lire attentivement les informations disponibles sur notre site. En effet, il comporte des erreurs et des vieux documents comme les PV de comité, la charte GIETAC, les statuts de l'ASTAC, etc.

Décision

CBM nous transmet les coordonnées de la graphiste. LH lui fera part de nos demandes de modifications et compléments à ajouter :

- Les thérapeutes avec un DAS peuvent faire la demande auprès du RME avec un dossier d'admission.
- Un lien vers le document du RME avec le détail du coût de la demande d'admission que Aurélie nous a transmis par mail.
- Les PV des AG qui manquent 2020, 2021, 2022. Nous choisissons de ne pas mettre les PV des séances de comité.
- Mettre à jour la rubrique formation avec la nouvelle formation proposée pour cette année. Il y a déjà 9 personnes inscrites, la formation aura donc lieu.

6. Budget 2023

Nous avons les mêmes rentrées financières que l'année précédente, c'est-à-dire les cotisations des membres et la formation continue. CBM propose de préparer un budget pour 2023. Il n'y a pas de frais particulier prévu. CBM pense refaire une commande de flyers, à voir selon la quantité que nous avons en stock.

La formation continue proposée au non-membre est plus coûteuse. Ce montant perçu est soit remboursé aux participants de la formation (si le nombre minimal de personnes inscrites est couvert), soit pour payer davantage le formateur ou la formatrice qui ferait un prix très raisonnable.

Une troisième option serait de mettre le montant perçu en provision pour les futures formations de l'ASTAC et ainsi proposer des formations moins coûteuses l'année suivante. Nous ne prenons pas de décisions pour le moment avant d'avoir le nombre total de participants inscrits à la prochaine formation continue et ferons le point à la prochaine séance de comité.

7. Formation continue 2023

À la suite de la dernière formation avec Ellipsy, il a été demandé par les participantes de les faire intervenir à nouveau pour une supervision. SZ les a contactés et nous fait part de leurs tarifs :

- 2500 euros pour une journée à deux intervenants
- 1500 euros pour une journée à un intervenant
- 3000 euros pour deux jours à deux intervenants
- 2000 euros pour deux jours à un intervenant

Les montants sont onéreux en raison notamment du déplacement et des frais de logement engendrés etc. SZ leur a demandé une proposition de leur part et attend encore une réponse.

CB suggère qu'il pourrait aussi être intéressant de solliciter des superviseurs de la HETSL.

Résultat du sondage concernant des supervisions par secteur géographique

SZ demande où et à qui elle pourrait demander les résultats de ce sondage. CBM se souvient qu'il y avait relativement peu de réponse. SZ propose d'éventuellement relancer ce projet et voir si cela répond à une demande.

8. LAVI

CBM s'est renseignée pour avoir un contact romand afin de pouvoir présenter l'ASTAC. **Décision** : Demander à l'AG si une personne est d'accord de contacter la LAVI dans le but nous faire connaître par ce biais.

9. Lettre à l'attention des institutions

La lettre a été préparée depuis un moment. Pour l'instant, c'est en « stand-by ».

10. Semaine du cheval et Marché concours

À la suite de notre discussion à la séance de comité du 13 septembre 2022, il avait été question d'avoir un stand afin de nous rendre visible au public et faire connaître l'ASTAC. SZ les a contactés. Les stands sont réservés aux sponsors. Il y aurait éventuellement une possibilité pendant la semaine du cheval (semaine qui précède le marché concours) SZ les a relancés en début d'année et attend leur retour.